

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
» » » » » »	»	»	»
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## MÉDECINS et MUTUALISTES

Qu'il me soit permis de revenir sur la question des rapports entre médecins et mutualistes : la prolongation de malaise et souvent d'hostilité qui règne un peu partout, finirait par préjudicier gravement à nos œuvres, sans bénéficier aucun, d'ailleurs pour les médecins. Il convient donc de signer la paix, et le plus tôt possible.

Nous ne sommes pas en présence d'un problème insoluble ; il s'agit de répondre aux objections des médecins, tantôt en les détruisant, tantôt en les acceptant. Il est peu probable, en effet, que l'une et l'autre des parties aient absolument tort, ou absolument raison. Des tempéraments nécessaires admis ici et là sortira le pacte d'une alliance enfin stable et féconde.

Le régime du service médical mutualiste comportait jusqu'ici, dans la majorité des cas, deux modalités traditionnelles : d'abord le statut d'abonnement par lequel un médecin acceptait moyennant rétribution forfaitaire, de soigner les malades d'une société déterminée ; ensuite l'obligation pour les malades de s'adresser à ce médecin s'ils entendaient être soignés aux frais de la Société.

Ce double système est aujourd'hui repoussé par les médecins. Quel est le fondement de cette répudiation ? Je ne parlerai dans cet article, que du premier des points en litige.

Il faut reconnaître que l'abonnement offre des inconvénients réels : il suscite des abus chez beaucoup de malades (excès d'appels) et de la part de certains médecins (insuffisance de visites). En outre il fait tort à ces derniers parce qu'il n'est jamais rémunérateur ; au mieux, il l'est toujours moins que tel autre système. Le premier grief ne regarde que la conscience des uns et des autres, le second est susceptible d'un examen rationnel. Pourquoi cette insuffisance de rémunération ? Parce qu'il n'y a aucune proportion déterminée entre l'abonnement et les causes de l'abonnement, je veux dire le coefficient de morbidité dans un milieu donné. Pour des raisons que je n'énumère pas, mais qui sont infiniment honorables, médecins et mutualistes s'étaient toujours abstenus de demander aux actuaires les chiffres qui eussent transformé des traités philanthropiques en contrats d'affaires. Les temps ont marché et par une assez singulière contradiction, c'est au moment où les idées solidaristes — disons le mot dans son sens le plus large et le plus élevé — où les idées socialistes parviennent à l'épanouissement, que nous allons être contraints de soumettre nos futurs accords à toutes sortes de considérations individualistes et mathématiques.

Mais, par Hippocrate ! nous ne voulons pas plus la mort des médecins que celle de nos malades, car nous ne pensons pas le moins du monde que les seconds puissent se mieux porter sans les premiers ! Aussi sommes-nous résolus à proportionner l'abonnement aux charges qu'il entraîne pour le praticien. Quant à l'abolir, quant à y substituer partout le système de la visite, il n'y va pas, nécessairement, de l'intérêt commun.

Le plus grand nombre de sociétés bouclent leur budget, sans plus, grâce à la fixation et à la fixité du chiffre de l'abonnement ; inutile donc d'ajouter qu'elles ne pourraient s'engager à payer les médecins à la visite. Elevez le chiffre des cotisations, nous objecteront-ils. Dans la plupart des cas ce n'est pas possible : demander plus, ce serait consommer la ruine de la société, ce serait restituer à tous les hasards de la fortune individuelle des millions de malades dont à l'heure du règlement des comptes les médecins ne tireraient peut-être pas le quart de ce que

leur assureraient sans aléa, les collectivités maintenant dispersées.

Toutes les fois d'ailleurs que le système de la visite sera possible, nous le préférons ; question d'amour-propre évidemment ; il est plus agréable d'avoir le geste large et de payer généreusement que de se trouver contraint de marchander et de solliciter un rabais ! A Montpellier, des présidents sont venus dire qu'ils employaient le système de la visite et qu'ils en étaient satisfaits ; c'est que les conditions d'existence et d'éducation ne sont pas les mêmes partout. Gardons-nous donc de généraliser dans aucun sens.

Mais n'y a-t-il pas moyen d'instituer un abonnement équitable ? Prenez les trois ou quatre dernières années du service médical de telle société : cent personnes exigent tant de visites. Vous vous mettez d'accord sur le prix de la visite. Avec ce prix, vous déterminez celui de l'abonnement. Et maintenant, comment évaluer le coût de la visite ? Le médecin imposera-t-il son tarif ? Je suppose qu'il ne refusera pas de discuter avec nous les bases d'un tarif approprié à une région, à un certain moment, pendant une période de trois ou cinq ans par exemple. Et quant à cette évaluation, le praticien n'oubliera pas qu'il ne peut avoir pour mille clients apportés d'un coup, les mêmes exigences que pour le client hypothétique ou simplement éventuel, que sollicite les fauteuils de son salon d'attente.

Aussi bien les soins individuels vont devenir l'exception ; de plus en plus le mal se socialise, et les remèdes pareillement. Il n'y a presque pas de maladies individuelles ; on soigne des catégories entières de citoyens ; on s'oppose aux progrès que fait le mal dans une direction bien déterminée, créant des modifications perturbatrices dans le milieu social et le transformant peu peu. Et l'on construit des dispensaires et l'on cherche des remèdes généraux. Voilà comment l'individu se confond de plus en plus avec la collectivité. C'est une loi à laquelle l'art de la médecine, en tant qu'il constitue une profession, ne peut rester étranger. Et les médecins, j'en suis persuadé, n'entendent pas faillir à leur tâche séculaire qui est la tâche sociale par excellence !

Attendons avec confiance les travaux de la Commission médico-mutualiste.

Léopold MABILLEAU,  
Président  
de la Fédération Nationale  
de la Mutualité.

## SANS PARTI PRIS

De la Lanterne :

A la veille de la réunion des conseils généraux qui, sans doute, auront à exprimer le sentiment de la masse des électeurs sur les projets militaires, il est intéressant de noter la manifestation du Comité exécutif du parti radical qui, dans une brochure qui va paraître incessamment et à laquelle ont collaboré les généraux Percin et Godard et d'autres personnalités militaires, se prononce énergiquement contre la solution proposée par le gouvernement.

Dans la préface de cette brochure, nous relevons cette phrase, que peuvent s'approprier tous les républicains :

« Nous sommes, comme Français, passionnément attachés à la patrie et prêts à consentir tous les sacrifices que demanderait la défense du sol national. »

Pourquoi cette déclaration, qui n'apprend rien à personne ? Parce qu'un certain parti, qui fut l'adversaire du service de deux ans, essaie encore une fois de se poser devant le pays comme le parti des patriotes.

Le journal l'Echo de Paris, se

souvenant qu'il fut, en des temps difficiles, le porte-parole de l'état-major, a pris la direction d'une campagne de propagande dont les tendances sont trop visibles. Il s'agit de faire de la question la plus haute, de la défense nationale, une affaire de parti. Par des affiches répandues à profusion, on adresse un « Appel à la France ». Cet appel, ce sont les groupements réactionnaires qui se sont chargés de le porter à la connaissance de l'opinion. On veut, à la faveur des événements actuels, ressusciter le nationalisme tapageur et outrancier qui a fait tant de mal à notre pays et qui le précipiterait encore aux aventures, s'il venait jamais à l'emporter.

Eh bien ! nous, qui nous croyons aussi patriotes que quiconque, nous qui n'avons aucun parti pris d'hostilité aveugle et systématique contre les projets du gouvernement, qui ne demandons qu'à réfléchir avant de conclure, nous avons le droit de dénoncer cette campagne honteuse et maladroite.

Honteuse, parce qu'elle s'inspire des plus bas intérêts de parti. Maladroite, parce qu'elle ne réussira qu'à mettre l'opinion en défiance contre un projet soutenu de cette manière et par de pareilles gens.

Elle ne nous intimidera pas, d'ailleurs. Les républicains ne se laisseront pas détourner de leur devoir d'examen et de contrôle par les sommations réactionnaires.

Si la loi de trois ans apparaît comme l'unique solution du problème inquiétant de l'heure présente, on s'y résignera, mais non sans avoir épuisé toutes les solutions possibles.

Avant de nous rallier au service de trois ans, nous demanderons, ce que l'administration de la guerre fait des effectifs que lui donne la loi de deux ans. Nous ferons le compte des embusqués de toutes catégories qui pullulent dans l'armée. Et nous exigerons que la loi nouvelle mette bon ordre à ces abus.

Il serait vraiment extraordinaire que le pays supportât une charge accablante pour permettre aux chefs de s'offrir plus facilement les auxiliaires dont ils ont besoin en dehors du service.

Point de parti pris d'aucune sorte. Une étude loyale et approfondie du projet, de ses conséquences, des amendements possibles.

C'est la seule attitude qui convienne à un parti comme le nôtre, qui a la double responsabilité de la sécurité et de la prospérité nationales.

Pas de vérités toutes faites, pas de dogme militaire. Pas davantage d'opposition systématique.

Nous voulons voir clair et ne juger qu'après avoir tout pesé et tout vu.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### Des Héros

C'est un détachement du 1<sup>er</sup> étrangers qui a soutenu le tragique combat de Nekhila. Il était commandé par le capitaine Doreau, qui était assisté par le lieutenant Grosjean. Comme il allait tenter d'enlever une crête où se tenaient quelques Marocains, il tomba dans l'embuscade, et les légionnaires durent soutenir un épique corps à corps où ils furent admirables. Entouré de tous côtés par les Marocains, le peloton se défendit avec énergie. Lorsque le capitaine Doreau tomba, un groupe ennemi se rua sur son cadavre et tenta de l'emporter en guise de trophée. Deux légionnaires foncèrent alors à la baïonnette sur le groupe. Ils tombèrent criblés de coups sur le corps de leur chef.

Mais sans se décourager et prêts à mourir jusqu'au dernier plutôt que d'abandonner aux Marocains la dépouille du capitaine Doreau,

d'autres légionnaires accoururent, et réussirent après une sanglante mêlée, au cours de laquelle l'arme blanche fit merveille, à arracher des mains des Béni-Bou-Yah, le cadavre, qu'ils s'apprétaient à mutiler.

Presque en même temps que le capitaine, le lieutenant, grièvement blessé, s'éroulait. Il était entouré de Marocains qui s'apprétaient à l'achever, lorsqu'une poignée de braves, conduits par le sergent Panther, s'élançèrent pour dégager l'officier menacé d'une mort horrible. Tandis que les légionnaires faisaient le coup de feu et tenaient en respect les plus enragés, le sergent Panther, prenant dans sa main la main crispée du lieutenant, le traîna sur le sol en essayant de regagner le camp.

A ce moment, une balle blessa en même temps les deux héros, elle enleva deux doigts de la main du lieutenant, et sectionna le pouce du sergent. Celui-ci, sans s'émouvoir, saisit son arme avec sa main ensanglantée, et tendit sa main valide à l'officier, qu'il parvint à mettre en sûreté.

Presque tous les blessés, dont six évacués aujourd'hui sur Taourirt, ont été atteints dans la partie supérieure du corps. Un d'eux, qu'on espère sauver, a reçu une balle qui lui a détaché un morceau de la boîte crânienne sans que la cervelle ait été lésée.

### Election législative

#### FINISTÈRE

Voici les résultats du scrutin de ballottage pour l'élection législative qui a eu lieu dimanche, dans la deuxième circonscription de Brest.

Inscrits, 17.774 ; votants, 12.727.

Ont obtenu :

MM.

Simon, rép. dém. (élu). 6.106 voix.  
De l'hôpital, maire de  
Landerneau, rép. lib. 5.823 —  
Salahum, radical..... 735 —

Ils agissaient de remplacer M. Villiers, élu sénateur.

### Le pèlerinage des Jardies

Le pèlerinage traditionnel que les amis de Gambetta accomplissent chaque année à la villa des Jardies, pour glorifier la mémoire du grand patriote républicain, a eu lieu dimanche matin, à 11 heures.

Depuis deux ans, en effet, ce n'est plus dans les premiers jours de janvier, proches du 31 décembre — jour anniversaire de la mort de Gambetta — mais dans les premiers jours d'avril, qui virent la naissance du fondateur de la troisième République, qu'est fixée la date de cette cérémonie commémorative.

Cette année, un grand nombre de personnalités politiques, d'anciens amis et d'admirateurs de Gambetta, ont fait le voyage de Ville-d'Avray.

Le gouvernement était représenté par M. Eugène Etienne, ministre de la guerre, président de la Société Gambetta, qui fut, on le sait, un des proches amis du tribun, et par M. Stéphane Pichon, ministre des affaires étrangères.

L'an dernier, le gouvernement était représenté par M. Raymond Poincaré, alors président du Conseil, aujourd'hui Président de la République.

Les ministres arrivés en automobile et les personnalités officielles qui avaient pris à la gare Saint-Lazare le train de 10 h. 18, ont été reçus par M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, et les maires de Sèvres et de Ville-d'Avray.

Après les présentations, le cortège s'est rendu à la petite villa des Jardies.

C'est au milieu de l'émotion générale que les discours ont été prononcés par MM. Etienne, ministre de la guerre et Pichon, ministre des affaires étrangères.

### Attentat contre Alphonse XIII

Dimanche, au moment où il revenait de passer une revue des troupes au camp de Carambachel, le roi Alphonse XIII a été, à Madrid, l'objet d'un attentat.

Au moment où le souverain arrivait en face de la rue del Turco, perpendiculaire à la rue d'Alcala, et très proche de la Banque d'Espagne, un individu, qui se trouvait au premier rang de la foule massée sur le trottoir du côté gauche, et presque au coin de ladite rue del Turco, s'avança rapidement vers le cheval du roi, qu'il saisit par la bride de la main gauche, tandis que, de la main droite il tira de sa poche un revolver.

Le roi Alphonse, comprenant qu'il avait devant lui un assassin, fit cabrer sa monture au moment précis où l'agresseur faisait feu.

Grâce à l'admirable sang-froid et à l'adresse d'écuier dont le souverain fit preuve, le projectile, au lieu d'atteindre le roi, frappa le cheval sous le poitrail.

L'assassin se préparait à tirer de nouveau lorsqu'un agent de police le renversa à terre où il réussit à le maintenir, sans cependant l'empêcher de viser encore le souverain et de faire feu par deux fois. Il le maîtrisa cependant assez pour que le pointage fut définitif et que les projectiles allèrent se perdre en l'air.

Le premier coup de feu tiré contre le roi noircit le gant de sa main gauche.

Aussitôt qu'il eût retenti, tous les généraux et les officiers de l'état-major qui accompagnaient le roi, à une certaine distance toutefois, suivant l'habitude, tournèrent leurs montures face à la foule et, montant sur les trottoirs des deux côtés de la rue, déblayèrent le terrain, renforcés bientôt par les soldats de l'escorte royale, tenant la foule massée à gauche et à droite.

La housculade qu'avaient provoquée les coups de feu augmenta encore lorsque le public se vit entouré par les chevaux. Plusieurs personnes furent renversées et foulées aux pieds. Onze furent assez sérieusement contusionnées. La plupart sont des femmes.

Aussitôt qu'Alphonse XIII vit son agresseur réduit à l'impuissance et entraîné par les gendarmes et les agents, il sauta à terre non sans s'être auparavant dressé sur ses étriers et avoir salué la foule militairement en criant d'une voix vibrante : « Vive l'Espagne ! »

La foule accueillit ce cri par des applaudissements et une ovation frénétique.

L'auteur de l'attentat est un espagnol, nommé Pedro Poz ; c'est, croit-on, un anarchiste. Il est âgé de 26 ans et exerçait la profession de charpentier.

L'auteur de l'attentat aurait déclaré au cours du premier interrogatoire auquel il a été soumis, qu'en voyant passer le roi une mauvaise pensée avait assailli son esprit ; ayant une arme en poche, il l'avait aussitôt saisie et, mu par une force irrésistible, il avait tiré.

### La grève générale en Belgique

#### L'étendue du mouvement

A Charleroi, on évalue à cent mille le nombre des cartes de grève qui seront distribuées aux ouvriers.

Les typographes bruxellois sont revenus sur leur première décision, et se sont prononcés à une grande majorité contre la grève. Mais les journaux ont fait de grandes réserves de papier en prévision du chômage forcé des principales fabriques de papier.

#### Le charbon devient rare

Dans les usines du Borinage, le charbon commence à devenir rare. Les industriels se sont adressés

aux charbonnages français, mais ont reçu avis que leur demande ne peut être accueillie, les charbonnages français pouvant à peine satisfaire leur propre clientèle.

## Le Conflit Balkanique

### Les massacres de Chrétiens

Le ministre des affaires étrangères ne possède encore aucun renseignement officiel, sur les massacres de chrétiens signalés à Castellorizo. Il sait seulement de source indirecte, que l'on a télégraphié à Alexandrie pour que les voiliers grecs inscrits à Castellorizo et qui se trouvent à Alexandrie ne fassent pas voile pour l'île.

Suivant une autre information, 800 Turcs crétois se seraient rassemblés dernièrement à Adalia, avec l'intention de débarquer à Castellorizo.

### Les Puissances demeurent en Accord

L'organe officieux du gouvernement allemand, la « Gazette de l'Allemagne du Nord » publie la note suivante :

« Les grandes puissances ont décidé de remettre dans une démarche collective officielle de leurs représentants auprès des Etats balkaniques, une réponse commune à ces Etats. Les destinataires pourront se convaincre, tant par le contenu de cette réponse que par la forme dans laquelle elle sera remise, que les puissances, quelques concessions qu'elles fassent, ne se laisseront pas enlever la décision de certains points essentiels des conditions de paix et qu'elles sont unanimement d'accord pour faire respecter leurs résolutions. »

« D'après les déclarations de sir Ed. Grey et le communiqué publié par le ministre des affaires étrangères de Russie, il n'est plus permis de douter de l'accord de la diplomatie européenne dans le traitement des questions qui lui sont réservées. »

## Petites Nouvelles

L'état de santé du pape a empiré, le pape était assez agité ; aussi, les médecins conseillèrent-ils à Pie X le repos le plus absolu. On craint une pneumonie.

Les suffragettes ont mis le feu aux écoles municipales de Shipco. L'incendie a été aperçu à temps. Les dégâts sont peu importants.

La police a interdit au député français, M. Compère-Morel, qui devait parler dans deux réunions socialistes de protestation contre le projet de loi militaire, toute participation à des réunions publiques, dans la région de Magdebourg.

Un wagon de marchandises a été pillé en gare de La Chapelle-Anthénais (Mayenne), station située à l'intersection des lignes Paris-Brest et de Caen-Laval. Des caisses de vins et de liqueurs, d'une valeur de plusieurs centaines de francs, ont été dérobées. Le wagon venait de Bordeaux et devait être dirigé sur Caen.

A Oyonnax, la végétation a été très éprouvée par une forte gelée ; la région est toute blanche de neige glacée. A Tarascon, on éprouve des craintes pour les vignobles de la région. Les dégâts seraient surtout importants dans le Var.

Les mécaniciens du dirigeable « Zeppelin-IV », qui avait atterri à Lunéville, ont adressé au 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, une carte les remerciant du concours qui leur fut prêté, mais les termes de cette carte sont plutôt ironiques.

Contre la tuberculose

M. L.-L. Klotz, ministre de l'Intérieur, a présidé samedi soir, à l'Hôtel Continental, l'assemblée générale de la Société de préservation contre la tuberculose.

Après une allocution de M. le Docteur Peyrot, sénateur, président de la Société, il est procédé à la lecture du compte rendu administratif par M. le Docteur Filassier, secrétaire général, et du compte rendu financier par M. Edgard Pourcelle.

M. L.-L. Klotz, qui s'était déjà occupé de cette question au Conseil général de la Somme, à la Commission permanente de préservation contre la tuberculose et au ministère des finances, a prononcé le discours suivant :

Après avoir fait ressortir que le moyen propre à combattre la dépopulation est la lutte contre la tuberculose. M. Klotz a montré les ravages que cette affection cause en France, où elle atteint une proportion de 12,07 pour 100 sur le nombre total des décès, proportion supérieure à celle de toutes les autres maladies, et plus élevée que partout ailleurs.

En outre, la tuberculose frappe surtout les personnes âgées de 20 à 40 ans, au moment où elles constituent la force la plus précieuse de la nation.

Sans doute, dit M. Klotz, les statistiques ne sont pas toujours vraies ; mais les chiffres que je vous apporte ce soir, personne ne pourra les contester ; ils sont la représentation, malheureusement trop exacte, du mal effrayant qui ravage notre pays.

Sur le nombre total des décès constatés en France, la tuberculose atteint la proportion de 12,07 0/0 et ce coefficient est supérieur à celui de toutes les autres maladies.

Il est aussi plus élevé chez nous que partout ailleurs.

Depuis trois ans, nous enregistrons 217 décès causés par la tuberculose pour 100.000 habitants ; or, pour le même chiffre de population, on relève seulement 168 décès en Allemagne, 166 en Italie, 146 en Angleterre et 139 en Belgique.

Mais le mal paraît encore plus grave quand on remarque que c'est surtout chez les personnes âgées de 20 à 40 ans que la tuberculose sévit particulièrement.

Sur 100 français (hommes ou femmes) qui meurent à cet âge, 42, c'est-à-dire près de la moitié, meurent de tuberculose : ils sont fauchés au moment où ils pourraient le plus utilement contribuer à la force reproductive, défensive et économique de la Nation.

Dans la lutte contre ce fléau, quel doit être le rôle tactique des pouvoirs publics ?

Pour atteindre ce résultat, c'est la lutte contre l'alcoolisme, contre les logements insalubres, contre la contagion qui s'impose.

Enrayez l'alcoolisme et vous aurez du même coup diminué les décès par tuberculose.

A Paris, la mortalité par tuberculose est, en 1909, dans la proportion de 44 par 10.000 habitants.

Cette proportion est de 33 dans la Seine, de 30 dans la Seine-Inférieure, de 27 dans les Côtes-du-Nord, de 26 dans la Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Rhône.

Elle tombe à 10 dans les Hautes-Alpes.

L'alcoolisme, dont la tubercu-

se est un des plus douloureux effets, constitue donc un péril national.

En même temps que l'alcoolisme, ajoute M. Klotz, c'est le logement insalubre, le taudis, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qu'il est indispensable de faire disparaître.

L'Angleterre, à cet égard, nous a montré la voie. Il ne tient qu'à nous de nous inspirer de cet exemple.

Mais suffit-il de donner des maisons et des rues spacieuses, d'y faire pénétrer l'air et la lumière ?

Il est navrant de constater que rares sont les départements et aussi les grandes villes où, en cours de tuberculose et même après décès, la désinfection des logements peut être assurée.

De même certains départements, ou bien n'ont pas d'inspecteur d'hygiène, ou bien réservent ces fonctions à un médecin pour qui elles ne constituent que la tâche accessoire.

Il est à souhaiter que nos assemblées départementales suivent l'exemple que leur a donné le Conseil général de la Somme.

En 1905, le Conseil général de la Somme, après avoir nommé une Commission chargée d'examiner les moyens les plus efficaces pour combattre la tuberculose, décidait la création d'un service d'inspection et de contrôle de l'hygiène.

C'est encore le Conseil général de la Somme qui, le premier, a émis un vœu tendant à rendre obligatoire la déclaration de tout cas de tuberculose ouverte.

Vous savez que cette question a donné lieu à un projet de loi qui a été déposé le 5 novembre 1912 sur le bureau de la Chambre.

Quand ce projet aura été voté, quand celui que j'ai eu l'honneur de présenter comme ministre des finances, au nom du gouvernement, en faveur des fonctionnaires de nos administrations atteints de tuberculose l'aura suivi, j'ose dire qu'un grand pas aura été fait dans la lutte que nous poursuivons.

Quant à moi, ministre de l'Intérieur, je veux être aussi le ministre de l'hygiène.

Vous me trouverez toujours disposé à seconder votre action et en même temps à proposer l'adoption de toutes nouvelles mesures propres à enrayer le mal.

Dans la tâche qui nous incombe à tous, coalisons nos efforts ; car, aujourd'hui plus qu'hier, un devoir s'impose, plus impérieux que celui créé par les sentiments d'humanité et de solidarité sociale : le devoir de préserver et de fortifier contre cet ennemi redoutable qu'est la tuberculose, la jeunesse française, pour le salut de la patrie, la consolidation de sa grandeur et le développement de son action dans le monde. Nous n'aurons à regretter ni les efforts ni les sacrifices qui en seront l'inévitable rançon.

Ce discours a été souligné à plusieurs reprises par de très vifs applaudissements.

Puis, M. L.-L. Klotz a lu les récompenses décernées par la Société et remis les distinctions suivantes :

**Officiers d'académie**  
MM. Doret Henri, demeurant à Bois-Colombes ; Charpentier Paul, demeurant à Reims (Marne).

**Chevalier du mérite agricole**  
M. Lamy Eugène, sous-intendant du gouvernement militaire de Paris.

**Médaille d'argent**  
M. Lherm, directeur d'école à Mayrinhae-Lentour.

**P. T. T.**  
Nous apprenons avec plaisir que MM. Boissières, Rogues, Taurand et Marty, facteurs au bureau de poste de Cahors, viennent de recevoir un diplôme d'honneur comme récompense de l'heureuse initiative qu'ils ont prise en organisant un bal de charité au profit de l'orphelinat des sous-agents des postes et du dévouement dont ils ont fait preuve à cette occasion.

Cette œuvre, méritant qu'on s'y

trompez, mon ami, en supposant qu'à un château de Presles tout le monde a de la ffection pour moi...

— Il existe une exception ?

— Oui.

— Qui donc ne vous aime pas ?

— La sœur de Blanche.

— Diane Herbert ?

— Oui, mon ami.

— Et vous croyez qu'elle ne ressent pour vous aucune bienveillance ?

— Non-seulement la bienveillance est absente, mais la haine existe.

— La haine !!

— Hélas, oui !!

— Mais, c'est impossible !!

— Impossible, soit, mais pourtant cela est réel... je fais plus que le croire, j'en ai la certitude... j'en ai plus que la certitude, j'en ai la preuve...

— Diane vous haïrait-elle !... elle, la bonté même, la bienveillance incarnée !!...

— Je vous répète que madame Herbert me déteste.

— Mais, enfin, pourquoi ?

— Je l'ignore. Je constate tristement un fait, mais je m'épuiserai sans résultat s'il fallait en chercher les causes...

— Comment admettre qu'une femme telle que madame Herbert vous déteste (puisque telle est l'expression dont vous vous servez), et cela sans motifs d'aucune sorte ?

— Je ne dis point que ces motifs n'existent pas... je dis seulement que

je les ignore.

— Moi, je vais plus loin que vous, je soutiens qu'ils ne peuvent exister...

— C'est qu'alors ma personne elle-même est antipathique à madame Herbert...

— Allons donc ! Vous êtes un beau et charmant jeune homme, et vous devez plaire à première vue.

— Vous voyez bien que non, mon ami...

— Vous avez dites vous, des preuves ?...

— Nombreuses et irrécusables, malheureusement.

— Donnez-les-moi.

— Ce n'est que trop facile...

— Je vous écoute, mon enfant, et j'avoue qu'il faudra que ces preuves soient bien convaincantes pour me convaincre...

— Prouvez-moi que je me trompe, mon ami, et vous me rendrez le plus heureux des hommes...

— Je ne désespère pas de le faire...

— Il y a quatre ans, vous vous en souvenez, nous venions de terminer nos longs voyages et de nous installer ici, vous me conduisîtes pour la première fois au château de Presles...

— Madame Herbert et son mari n'étaient pas en Provence dans ce moment... Vous me présentâtes au général comme votre fils d'adoption et il m'accueillit de la façon la plus complètement affectueuse.

— Je n'ai point oublié cela.

— Je retournerai souvent au château. J'étais attiré doublement, et par la touchante bonté de M. de Presles, et par la bonté naissante de mademoiselle Blanche, qui sortait à peine de l'enfance, mais qui promettait de devenir bien vite ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une jeune fille accomplie, réunissant toutes les grâces et toutes les vertus... J'appris un jour que madame Herbert et son mari arriveraient le lendemain... Je me sentis très curieux, je l'avoue, de voir la sœur de Blanche, cette femme dont j'avais entendu si souvent parler, et qu'avant son mariage, vous-mêmes l'aviez dit vous-même, on sur-nommait la *Belle Provençale*... Par discrétion je laissai s'écouler deux ou trois jours, puis j'allais faire une visite au château... Au moment de mon entrée, toute la famille était réunie dans le grand salon. Le général me prit par la main, il me conduisit à madame Herbert qui disposait des fleurs dans une jardinière, et lui dit : *Ma chère Diane, je te présente notre nouvel ami dont j'ai prononcé déjà le nom devant toi avec affection... Monsieur Raoul de Simeuse...* Madame Herbert, dont la beauté me parut véritablement merveilleuse même à côté de celle de sa sœur, leva la tête en souriant et me regarda... Mais, à peine ses yeux s'étaient-ils tournés vers moi, que mon visage sembla produi-

re sur elle l'effet de la tête de Méduse. Elle devint affreusement pâle ; elle chancela ; les fleurs qu'elle tenait s'échappèrent de ses mains et s'éparpillèrent à ses pieds... Elle se laissa tomber sur un siège en balbutiant quelques paroles indistinctes et elle parut au moment de s'évanouir...

— Voilà qui est étrange ! s'écria Marcel.

— Oui, bien étrange... répondit Raoul. Mais ce n'est pas tout... Le père et le mari de madame Herbert s'empressèrent auprès d'elle avec une inquiétude facile à comprendre... Elle ne put répondre d'abord à leurs questions, puis elle alléguait un malaise subit et sans cause appréciable, prétexte plausible, auquel j'ajoutai foi comme le général et comme M. Georges, car il m'était impossible d'imaginer que ma vue seule eût produit sur madame Diane une impression si fatale et si foudroyante... Peu à peu elle se remit et reprit son air accoutumé ; mais, pendant toute la durée de ma visite, elle évita sans affectation de m'adresser la parole, et son regard ne rencontra plus une seule fois le mien...

(A suivre).

UN PROGRAMME

Dans son dernier Congrès qui a eu lieu à Mont-de-Marsan, la Fédération radicale et radicale socialiste du Sud-Ouest a fixé avec précision les grandes lignes du programme que le parti doit soutenir.

Le Congrès s'est prononcé pour la défense de l'école laïque et l'organisation de l'enseignement post-scolaire. Il a indiqué également que l'impôt sur le revenu devait recueillir l'adhésion de tous les membres du parti.

Mais avec vigueur, le Congrès s'est élevé contre la réforme électorale : il s'est déclaré nettement pour le scrutin majoritaire élargi.

Au sujet du service de 3 ans, le Congrès n'a pas voulu prendre de décision particulière. S'il est démontré que 3 ans de caserne soient nécessaires, il les acceptera, mais il faut que cette démonstration soit faite.

Tous les républicains sont décidés à faire les sacrifices si la sécurité du pays l'exige ; mais ils ne veulent pas se faire les auxiliaires des réacteurs qui rêvent de revenir aux armées de métier.

A cela, les républicains s'opposent de toutes leurs forces : le service militaire égal pour tous, voilà ce qu'ils soutiendront.

Et selon le mot de M. Cailaux, « en agissant ainsi, nous maintiendrons la glorieuse synonymie que nos ancêtres qui ne sont pas allés à Coblenz avaient établie entre les mots de républicain et de patriote. »

L. B.

**Promotions universitaires**  
M. Eychène, inspecteur primaire à Cahors est élevé de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe ; M. Lafage, professeur à l'école normale de Cahors est élevé de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe ; M<sup>me</sup> Cahier, professeur à l'école normale d'institutrices de Cahors est élevée à la 1<sup>re</sup> classe.

M. Foissac, professeur à l'école primaire supérieure de Luzech est élevé à la 1<sup>re</sup> classe ; M. Albugues, professeur adjoint à l'école supérieure de Montcuq est promu hors classe ; M<sup>me</sup> Bastit, professeur à l'école supérieure de filles de St-Céré est élevée à la 4<sup>e</sup> classe ; M<sup>me</sup> Bewech, professeur adjointe à l'école supérieure de filles de Gourdon, est élevée à la 2<sup>e</sup> classe.

M. Carrière, instituteur à Figeac, est promu à la 2<sup>e</sup> classe.

Nos félicitations.

**Lycée Gambetta**  
M. Struge, censeur des études au lycée de St-Quentin, est nommé en la même qualité au lycée de Cahors.

**Mérite agricole**  
M. Aguzou Pierre, électricien à Cahors, est nommé chevalier du Mérite agricole.

Nous adressons à M. Aguzou nos sincères félicitations pour la distinction honorifique dont il vient d'être l'objet.

**Conseil Général du Lot**  
Séance du 14 Avril 1913 (matin)

La session d'avril du Conseil général s'est ouverte lundi matin à 10 heures 1/2, sous la présidence de M. Cocula, président, sénateur du Lot.

Etaient présents : MM. Cocula, Pendaries, Laverdet, de Monzie, Loubet, Bécays, Murat, Malvy père, Dupuy, Talou, Couderc, Mage, Margis, Rey, Cambornac, Larnaudie, Fabre, Combarieu, Rouma.

Excusés : MM. Malvy fils, Cadiergues, Calmon.

**Le Froid**  
Depuis samedi, un froid assez vif règne sur notre région. Dimanche matin, les populations agricoles furent désagréablement surprises de voir de la gelée blanche en assez grande quantité.

Sur quelques points de la commune de Cahors les pommes de terre nouvelles ont été gelées ; les arbres fruitiers et la vigne n'ont pas eu de mal.

Dans les nuits de lundi et mardi, le froid a été également vif, quelques dégâts ont été constatés : les pommes de terre nouvelles ont été éprouvées.

**Sabotage**  
On sait que les patrons boulangers, pour donner le repos hebdomadaire à leurs ouvriers, avaient décidé de fermer leurs magasins le mardi à partir de midi, et que ce jour-là, ils ne feraient pas du pain.

Ayant appris que quelques collègues ne tenaient pas compte des engagements, cinq boulangers s'entendirent alors pour faire du pain le mardi, mais sans supprimer le repos hebdomadaire aux ouvriers.

Cette décision qui cependant ne lésait en rien les ouvriers, provoqua quelque mécontentement.

Ce mécontentement s'est traduit par de véritables actes de sabotage : dans la nuit de lundi, les fils électriques du pétrin mécanique de la boulangerie Deihles, boulevard Gambetta, furent coupés et une opération identique fut tentée mais vainement chez M. Bessac, boulanger rue St-James.

En outre, des ouvriers boulangers sabotèrent le mardi matin les voitures qui conduisent les porteurs de pain.

Dans la rue Fénelon, dans la Chartreuse, dans la rue Feydel, ces individus suivirent les voitures et les renversèrent. Les pains allèrent rouler dans les caniveaux pendant que les saboteurs injuriaient les porteurs (des fillettes de 15 ans).

Plainte a été portée au Parquet par les patrons de ces jeunes filles contre les auteurs de ces actes de sabotage.

Ajoutons que ces actes de sabotage sont d'autant plus inqualifiables que M. Deihles, chez qui on a coupé les fils électriques, fait toujours son travail sans l'aide d'ouvriers.

Une information est ouverte par le Parquet, contre les saboteurs.

**Vol**  
M. Houbardon, charpentier à Cahors a déposé une plainte contre un inconnu pour vol d'un chariot. La police a ouvert une enquête.

**Interesse, nous engageons le public cadurcien à répondre encore plus nombreux à l'appel que lui adresseront cette année les organisateurs du nouveau bal.**

M. le Préfet assiste à la séance.

En ouvrant la séance, M. Cocula au nom de l'Assemblée, salue en ces termes M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande :

Monsieur,

Je voudrais être plus éloquent pour me faire, ici, l'interprète de la grande joie que nous avons tous éprouvée de l'élevation de notre très distingué collègue M. de Monzie au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande.

La tâche qui lui incombe est grande et belle et de nature à fixer immédiatement le Parlement et le pays, sur les qualités personnelles et la haute valeur de notre distingué collègue.

Nous faisons des vœux pour que l'espoir que nous fondons sur lui se réalise de plus en plus et le plus rapidement possible.

De vifs applaudissements saluent l'allocution de M. Cocula.

M. de Monzie, très touché de cette marque de sympathie, répond en ces termes :

Monsieur le Président,

Je vous remercie personnellement et je remercie l'Assemblée de la marque de sympathie qu'elle veut bien me donner.

A deux ans d'intervalle, le Conseil général du Lot a l'occasion de manifester la solidarité qui unit ses membres, et de marquer que chaque fois que l'un des élus du Département reçoit du Gouvernement une mission de confiance, c'est pour le pays tout entier une occasion de se réjouir et de se féliciter.

Je suis particulièrement heureux de cette manifestation qui s'adresse à travers moi aux élus du département du Lot : c'est une occasion de plus pour affirmer l'unité de vues et l'unité d'action qui nous a permis au cours des dernières années de réaliser pour les intérêts généraux dont nous avons la garde, un certain nombre de succès, je puis le dire, et de donner par là au pays et à la République et aussi à la Démocratie du Lot la preuve qu'en donnant sa confiance à des républicains, il l'a bien placée.

Je vous remercie, M. le Président, de prendre occasion de cette promotion politique, si je puis dire, pour marquer une fois de plus au sein du Conseil général, les sentiments qui sont dans notre cœur à tous et le désir de bien faire qui nous anime tous ; j'y suis extrêmement sensible et je vois dans cette manifestation un encouragement pour la tâche que j'ai entreprise.

De chaleureux bravos saluent les excellentes paroles de M. de Monzie.

M. Larnaudie fait observer qu'à la fin du volume qui contient les comptes rendus des séances du Conseil général, il y a un chapitre rappelant les vœux divers émis au cours de la session ; mais la plupart de ces vœux, dit M. Larnaudie, sont suivis de la mention : « pas de réponse ».

Pourquoi une réponse n'est-elle pas donnée ? ce n'est pas la faute de l'administration préfectorale ; celle-ci transmet bien les vœux, mais malheureusement ces vœux sont enfouis dans les cartons des ministères et ne voient plus le jour.

M. Larnaudie prie le Conseil de décider qu'à l'avenir, ces vœux seront imprimés et remis aux parlementaires du Lot qui auront l'obligation de faire une démarche auprès des ministères compétents pour qu'une réponse soit donnée aux vœux émis.

Ce vœu est adopté.

A la demande de M. Larnaudie et de M. Pendaries, le Conseil décide de discuter mardi la question des chemins vicinaux et mercredi la question des autobus.

M. Pendaries prie le Conseil d'émettre un vœu tendant à ce que les travaux de déplacement et d'aménagement des stations de Castelranc et de Prayssac soient exécutés le plus tôt possible. Adopté.

Sur la proposition de M. de Monzie, le Conseil confirme les engagements antérieurs pris au sujet de la construction de la ligne de tramways Cas-

telnau-Cahors avec embranchement avec le Tarn-et-Garonne.

M. Rouma demande qu'un même engagement soit pris également pour la ligne de Cazals à Fumel.

Le Conseil décide de se réunir en Commissions.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

**Séance de l'après-midi**  
La séance est ouverte à 3 heures 1/2 sous la présidence de M. Cocula.

M. Pendaries propose de donner acte du dépôt de l'état sommaire de la répartition des contingents communaux.

Un vœu de la commune de Prayssac tendant à ce que le train des voyageurs partant de Libos à 7 h. 10 attende la correspondance de Paris ne peut recevoir satisfaction.

Le Conseil approuve un projet tendant à la création d'emplois de dactylographes dans les bureaux des Ponts et Chaussées en faveur de jeunes auxiliaires.

M. Rey propose d'accorder une rente de 152 francs en faveur du cantonnier Rascouilles, adopté.

Le Conseil vote 150 francs pour la construction du chemin de grande communication n° 2 d'Assier et une somme de 4.000 fr. pour la construction du chemin de grande communication entre Payrac et Lavaysse.

Une somme de 42 fr. 68 est accordée au cantonnier Glenadel comme bonification de sa pension.

M. Bécays propose d'adopter le classement d'un chemin vicinal qui relie les gares des Quatre-Routes et de St-Denis-Martel. Adopté.

M. Margis propose le classement du chemin vicinal n° 23 de Reilhaguet et celui du chemin vicinal n° 32. Ces chemins seront compris dans le programme de 1915.

Renvoyé à la Commission des finances, la question relative à l'installation du téléphone entre Maurs et Cahors et entre Cahors Périgueux.

M. Cambornac propose de renvoyer à la Commission des finances la demande relative au vote d'une somme de 2.715 fr. 27 représentant les frais des experts dans l'affaire Demerive (chemin de grande communication n° 10) de Labastide à Montpezat par St-Géry.

Le Conseil vote une somme de 60 fr. en faveur du cantonnier Vermande, de St-Hilaire-Bessonies, père de 10 enfants.

M. Fabre propose de reporter la date de la clôture de la chasse à la caille du 15 octobre au 15 décembre. Adopté.

M. Mage propose de désigner M. Larnaudie comme membre de la Commission de la culture du lin et du chanvre. Adopté.

Renvoyé à la Commission des finances le classement des chemins vicinaux n° 9 et 13 de Belfort à Montpezat.

L'inscription au programme, du chemin vicinal n° 4 de St-Sozy est rejetée.

Une somme de 100 fr. est votée pour l'achat d'extincteurs d'incendie à placer dans les écoles normales de Cahors.

M. Malcy propose de voter 1000 fr. comme part du département pour l'amélioration des barrages sur la Dordogne. Adopté.

Une bourse de 350 fr. à l'institut des sourds-muets est accordée à la jeune Bouyjou, de Souillac.

M. Larnaudie propose également une bourse de 200 fr. en faveur du jeune Lohméde, sourd-muet.

Un vœu tendant à ce que les droits sur les pétroles soient diminués est adopté.

Le Conseil vote une somme de 400 fr. en faveur du concours de poulinières de Puy-l'Evêque et 100 fr. en faveur du concours hippique de Duravel.

Une demande de subvention demandée par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre, en vue de l'organisation des concours de Pau et Castelsarazin est rejetée.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE  
Diane et Blanche

— C'est mon avis... et vous savez cependant combien la fatuité est élognée de mon caractère.

— Vous allez presque chaque jour au château... Comment vous recroit le général ?

— De la façon la plus touchante et la plus affectueuse... Il semble m'aimer comme si des liens étroits nous unissaient déjà l'un à l'autre... Il se plaît, pendant ses promenades dans le parc, à s'appuyer d'un côté sur Blanche et de l'autre sur moi... parfois il m'appelle son fils...

— De mieux en mieux ! s'écria Marcel, heureux du bonheur de son enfant d'adoption. Je vois que toute la famille vous accepte d'avance et concentre sur vous ses plus vives sympathies...

— Toute la famille ? répéta Roul. Malheureusement non... Vous vous

— Je ne crois absolument rien à cet égard, mon enfant... J'ignore les intentions de M. de Presles... Il me paraît cependant vraisemblable de supposer que ce bon et noble vieillard regarde sa plus jeune fille comme un enfant et ne s'est point encore préoccupé de la marier...

— Que Dieu veuille qu'il en soit ainsi !...

— A mon tour de vous interroger, mon cher Raoul... Pensez-vous que Blanche sache que vous l'aimez, et croyez-vous qu'elle éprouve pour vous un sentiment pareil à celui qu'elle vous inspire ?

Après un silence d'un instant, Raoul répondit :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Perra.

Une bourse de 300 francs est accordée au jeune Bonafous, de Cahors, pour l'école de Vierzon.

Diverses bourses sont accordées pour les écoles des arts et métiers d'Aix, de Clunys, et pour l'école d'agriculture de Montpellier, 50 francs sont accordés à Mlle Cancès pour l'école des sages femmes de Limoges.

Une somme de 150 francs est accordée en faveur du jeune Chastagnol, pour l'école normale.

50 francs sont accordés au jeune Adgîé, de Creyssac, pour l'école industrielle d'Agen.

100 francs sont votés en faveur de M. Pezet, professeur d'Agriculture de Figeac pour le Congrès de viticulture en Dauphiné.

M. Talou propose de voter 800 fr. en faveur des fêtes de Praysac pour le centenaire du maréchal Bessières. Adopté.

50 francs sont votés en faveur de l'œuvre de préparation militaire de Toulouse.

M. Peyrichou propose de voter 350 francs en faveur du jeune Lacaze, sourd-muet.

M. Larnaudie est élu membre de la commission des bureaux de tabac.

Une pension de 307 francs est accordée à la veuve de M. Bédou, ancien jardinier de la Préfecture.

Une pension de 1960 francs est accordée à la veuve de M. Fréjaville, ancien agent-voyer du Lot.

91 francs 12 sont accordés à titre d'indemnité pour travail supplémentaire à M. Calvet, commis à l'Inspection de l'Assistance publique.

100 francs sont accordés au jeune Vernhes pour l'école de Vierzon.

50 francs sont votés à titre de secours en faveur de Mme veuve Robert.

Plusieurs demandes de crédit sont ajournées, notamment les crédits relatifs aux réparations des Ecoles Normales.

100 francs sont accordés au jeune Vidal élève à l'école normale.

Le Conseil décide de placer à l'Institut des sourds-muets, le jeune Roux, de Grézels.

Une demande de secours en faveur de Mme Cablat, veuve d'un ancien agent-voyer de l'Aveyron, est rejetée. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

**Séance du 15 avril**  
La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

M. le Préfet assiste à la séance. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; le procès-verbal est adopté sans observations.

Le Conseil discute le projet relatif aux chemins vicinaux.

Au moment où nous mettons sous presse, la séance continue.

**Procès-verbal**  
La police de notre ville a, dimanche matin, écorché au violon municipal le nommé Dominique Faraud, 56 ans, qui était en état d'ivresse et faisait du scandale sur la place du Marché.

Procès-verbal a été dressé contre cet individu.

**Foot-ball Rugby**  
L'« Etoile Cadurcienne » a battu dimanche l'équipe de Parnac, par 12 points à zéro.

**Gross-country**  
Dimanche a eu lieu à Montauban, le gross-country.

Deux régiments seulement, le 7<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>, y prennent part. Distance, 12 kilomètres.

Le départ est donné au terrain de Sapiac, à 16 équipiers, 8 de chaque régiment.

Ordre des arrivées :

1. Dubourg, sergent au 20<sup>e</sup> régiment, en 50 minutes; 2. Selves, du 7<sup>e</sup>, à 10 mètres; 3. Gros, du 7<sup>e</sup>, à 100 mètres; 4. Dupétyou, du 20<sup>e</sup>, à 100 mètres; 5. Cayrel, du 7<sup>e</sup>, à 100 mètres; 6. Dartis, du 20<sup>e</sup>, à 100 mètres; 7. Roger, du 20<sup>e</sup>, à 2 mètres du précédent.

Viennent ensuite : Brunet, du 20<sup>e</sup>; Miquel, du 7<sup>e</sup>; Mariani, du 7<sup>e</sup>; Baylac, du 20<sup>e</sup>; Couderc, du 7<sup>e</sup>; Duberros, du 20<sup>e</sup>; Barthe, du 20<sup>e</sup>; Cabarrus, du Vaylle, du 7<sup>e</sup>. Le dernier en 1 h. 4 m.

Par addition de points : 20<sup>e</sup>, 64; 7<sup>e</sup>, 72.

Le 20<sup>e</sup> est déclaré vainqueur.

**Tribunal correctionnel**  
Audience du 14 Avril

Lundi, est revenue devant les juges correctionnels, l'affaire de coups et blessures pour laquelle l'abbé Quercy, de Martignac, est poursuivi.

On entend tout d'abord Mlle Elise Marfous qui dépose avec beaucoup de sang-froid et oppose des réponses d'une netteté remarquable aux efforts que fait la défense pour la mettre en contradiction avec elle-même.

J'ai vu, déclare-t-elle, M. l'abbé Quercy frapper Mlle Curou d'un coup de poing dans la poitrine.

Sur interrogation, elle déclare qu'elle n'a jamais exprimé à personne le regret d'avoir accompagné chez elle Mme Curou. Elle

affirme également n'avoir jamais dit qu'elle n'avait pas vu le curé frapper la plaignante.

On entend ensuite Mlle Maria Massip, âgée de 14 ans, seconde fille du carillonneur de Martignac.

Cette enfant dit qu'elle quitta sa place et s'arrêta sur la porte de l'église; c'est de là qu'elle vit la scène, se trouvant, dit-elle, dans une situation plus favorable pour voir que ceux qui étaient plus rapprochés. Elle affirme n'avoir pas vu l'abbé Quercy frapper; elle déclare ensuite que Mlle Marfous lui aurait dit qu'elle non plus n'avait pas vu frapper l'abbé. Elle dit aussi que le précédent témoin lui aurait tenu le propos suivant : « Je ne voudrais pas pour 20 francs me trouver dans ces affaires. »

Confrontée avec Mlle Marfous, elle soutient ses dires. Cette dernière affirme avec une grande énergie la fausseté des propos qui lui sont prêtés. « Ce que tu dis, s'écrie-t-elle, on te le fait dire ! »

Dans une plaidoirie très mesurée, M<sup>e</sup> Lacaze montre que le point de départ des incidents est l'animosité de l'abbé Quercy contre l'école laïque. C'est depuis que le jeune Curou a quitté l'école libre où, paraît-il, on lui faisait transporter du fumier, que les sacrements furent refusés à sa mère.

L'éloquent avocat dépeint l'inculpé d'aujourd'hui homme de caractère bouillant.

Il y a vingt-cinq ans déjà il comparut en police correctionnelle pour avoir outragé dans l'exercice de ses fonctions, M. le juge de paix. Il s'agissait à cette époque d'une affaire d'ouverture clandestine d'école.

Il discute ensuite les témoignages de l'accusation et le certificat médical très net de M. le docteur Rouma.

Il demande l'application de la loi et 1.000 francs de dommages-intérêts.

M. le substitut soutient l'accusation avec clarté et logique. Il suspecte les témoignages de la défense contre lesquels se dressent ceux plus désintéressés de l'accusation et un certificat médical très explicite. Il demande l'application de la peine.

M<sup>e</sup> de Valon présente la défense de M. l'abbé Quercy. Il s'efforce d'établir des contradictions dans les témoignages; fait état d'une jurisprudence contraire sur laquelle s'appuie son confrère.

En ce qui concerne le certificat médical, il déclare que les blessures qu'il constate peuvent parfaitement résulter de coups que Mme Curou se serait données involontairement à elle-même.

Il conclut au relaxe de son client. Comme on sait, il y a une deuxième affaire greffée sur la première : c'est une poursuite de M. l'abbé Quercy, dirigée contre Mme Curou, pour avoir troublé l'exercice du culte.

Cette nouvelle affaire, jointe à la précédente, sera plaidée à huitaine.

**Foire du 12 avril**  
Peu de monde à notre foire du 12 avril à cause, sans doute, du mauvais temps qu'il a fait toute la matinée; partant, peu de transactions.

Voici les cours qui ont été pratiqués :

Bœufs de boucherie, 42 à 46 fr. les 50 kilos; vaches, 34 et 36 fr.; bœufs de travail, 800 à 1.050 fr. la paire; vaches, 500 à 650 fr. la paire; porcelets, 25 à 50 fr. pièce suivant grosseur. Moutons de boucherie, 0 fr. 85; agneaux, 0 fr. 90 le kilo; brebis d'élevage, 30 à 35 fr. pièce.

Marché. — Poules, 0 fr. 85; poulets, 1 fr. 10; dindes, 0 fr. 80; lapins privés, 0 fr. 50, le tout le demi-kilo; œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Halle. — Blé, 23 fr. 50 l'hectolitre; maïs, 16 fr.; pommes de terre, 6 fr. 25 l'hectolitre.

**Arrondissement de Cahors**  
**Duravel**  
*Carnet blanc.* — Nous apprénons le prochain mariage de M. Frédéric Cavalé de Caix, avec Mlle Aimée Souillac, fille de notre sympathique maire.

Vœux de bonheur aux fiancés.

*Recensement.* — L'opération de recensement des chevaux aura lieu le 26 avril à 8 h. 3/4 du matin, place de la Mairie.

**Montcabrier**  
*Foire.* — Le beau temps aidant notre foire a été très belle; tous les marchés bien approvisionnés ont permis de nombreuses transactions.

Cours pratiqués. — Bœufs d'attelage, de 8 à 1.200 fr. la paire; bouvillons, de 5 à 800 fr.; veaux, 1 fr. 30 le kilo; moutons, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilo.

Porcelets, de 25 à 35 fr. Œufs, 0 fr. 75 la douzaine.

**Saint-Géry**  
*Adjudication.* — Il sera procédé le dimanche 20 avril, à 15 heures, aux enchères publiques de l'île des Masseries, section de notre commune, sur la mise à prix de quarante francs. On peut prendre communication du cahier des charges au secrétariat de la mairie.

**Arrondissement de Figeac**  
**Figeac**  
*Tribunal correctionnel.* — Audience du 12 avril :

Martin Zimmermann, âgé de 25 ans, chaisier ambulancier, originaire de la Dordogne, mis en état d'arrestation par la police de Figeac pour coups et blessures contre Julien Bazelle, âgé de 64 ans, domicilié à Filsac dans les circonstances que nous avons déjà relatées, comparait sous cette inculpation. Le tribunal le condamne à un mois de prison.

— Auguste Cahiale, 46 ans, repris de justice, originaire de Livinhac-le-Haut (Aveyron), poursuivi pour vagabondage et mendicité, est condamné à huit jours de la même peine.

— Le tribunal prononce, en outre, une condamnation à 50 francs d'amende, avec sursis, pour tentative d'escroquerie.

*Vol audacieux.* — Samedi dernier, pendant que le garçon d'un grand café était occupé à servir des clients, un inconnu pénétra dans le laboratoire de l'établissement et s'empara d'une verseuse d'une valeur de 40 francs.

Plainte a été déposée au bureau de police.

**Latouille-Lentillac**  
Il a été célébré samedi à Latouille, le mariage de Mademoiselle Rosalie Moulines du village de Miaumont, commune de Terrou, avec M. Albert Maissel, voyageur de commerce domicilié à Caussade (Tarn-et-Garonne).

Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

**Montredon**  
*Conseil municipal.* — Le conseil municipal de la commune de Montredon s'est réuni dimanche dernier.

M. Jules Rauffer a été nommé membre titulaire de la commission communale, instituée en vertu de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

M. Théophile Teillard a été nommé membre patron titulaire.

Ont été désignés comme suppléants : MM Frédéric Gasco et Antoine Lagarde.

Le conseil donne ensuite un avis favorable à la construction d'un chemin d'intérêt commun, demandée par la commune de St-Martin-de-Bouillac (Aveyron).

En dernier lieu, l'assemblée communale a rejeté une demande d'assistance formulée par une septuagénaire.

**Arrondissement de Gourdon**  
**Gourdon**  
*La foire.* — La foire n'a pas eu son importance habituelle. Toute la matinée, le ciel était menaçant; un vent âpre, mordant, n'a cessé de souffler; aussi constatait-on de nombreux vides sur tous les marchés.

Sur la place, on payait : blé, 24 à 25 fr.; seigle, 17 à 17,50; maïs, 18 à 20 fr.; orge, 20 fr., le tout l'hectolitre; avoine, 9,25 à 9,75 les 80 litres; genièvre, 3 à 4 fr. la mesure de 90 litres; pommes de terre, 5 fr. les 90 litres.

Noix, de 13 à 15 fr. le sac de 90 litres.

Les bœufs gras valaient 40 à 42 fr.; les moutons pour la boucherie, 40 à 46 fr. les 50 kilos, poids vifs; les agneaux, 90 fr. les 100 kilos, poids vif.

Porcs gras, 50 à 60 fr. les 50 kilos; les porcelets, 15 à 30 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Volailles, 65 à 80 centimes le demi-kilo.

Œufs, 70 à 75 centimes la douzaine.

Beaucoup de jardinage aux prix habituels.

**Reilhaguet**  
*Poste.* — M. Alphonse Rossignol, facteur des postes à Payrac, chargé de la tournée de Reilhaguet, vient d'être appelé à la tournée locale du chef-lieu de canton et de Loupiac.

**VARIÉTÉS**  
**Les chevaux d'Elberfeld et nos grands calculateurs**

Ces intéressants quadrupèdes ont fait le tour de la presse et le public s'exhale sur leurs dispositions extraordinaires pour le calcul.

Le monde savant a même discuté l'aptitude intellectuelle de ces bêtes. On a naturellement parlé de truquage. Il est à croire, en effet, que les chevaux d'Elberfeld, comme leurs frères de nos cirques, obéissent à des signaux imperceptibles pour le public. Mais pour qu'ils répondent à des questions difficiles à résoudre, faut-

il encore que le manager ait une grande pratique du calcul mental, sans quoi on peut supposer que les opérations proposées sont aussi truquées.

Un des savants qui ont pris part à la discussion, M. Quinton, a montré combien il était facile, avec un peu d'habitude, de résoudre instantanément des opérations complexes : la racine cubique, septième, dix-neuvième... par exemple. Mais c'est aussi un truc ou une méthode, si vous voulez.

Nous contestons aux chevaux, tout comme au commun des mortels, une aptitude que la nature semble avoir réservée à quelques personnes, tel Haudi dont la réputation est universelle. On en connaît d'autres cependant qui ont eu la bosse du calcul :

Henri Mondeux, fils d'un paysan tourangeau, n'étonna-t-il pas l'Académie des sciences par la sûreté de ses réponses? Rencontrant un jour deux jeunes filles, il s'avisait de leur demander leur âge. L'une d'elle accusa 19 printemps. Notre génial calculateur répondit instantanément « Vous avez donc vécu 599.184.000 secondes, Madeemoiselle ».

Un Mexicain cherchait, un soir de 1910, si une certaine date tombait un dimanche. Son fils Alberto, âgé de 10 ans, lui donna spontanément la réponse. Stupéfaction du père qui posa encore la question suivante à l'enfant « Quel jour est tombé le 24 janvier 1839? » L'enfant répondit deux secondes après « Un jeudi ».

Arthur Griffith, de Syracuse, qui mourut il y a deux ans, porta un nombre à la sixième puissance en onze secondes. Vito Mangiamela était capable à l'âge de dix ans, d'extraire la racine cubique d'un nombre de sept chiffres.

Citons, pour terminer cette énumération, le calculateur le plus renommé du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jédédiah Bruxton qui pouvait, dit-on, extraire la racine carrée d'un nombre de soixante chiffres.

On ne saurait donc contester un don naturel du calcul, propre à certains individus, qui ont été des machines arithmétiques stupéfiantes. Mais de là à mettre les chevaux d'Elberfeld sur le même pied d'égalité, il y a loin. Ces animaux, comme tous ceux de leur espèce, ne connaissent guère, en fait de racines, que la carotte.

(E. L.)

**Les Illettrés en Europe**  
Le pourcentage des illettrés est le suivant dans les différents Etats d'Europe :

Empire d'Allemagne, moins de 0,05 0/0; royaume de Suède, 0,1 0/0; Suisse, 0,1 0/0; Danemark, 0,2 0/0; pays dans lesquels l'obligation est de date très ancienne, ou sévèrement observée.

Grande Bretagne 10/0; Pays-Bas, 2,1 0/0; France, 4,0 0/0; pays dans lesquels l'obligation est de date récente.

Belgique, 10,2 0/0; Autriche-Hongrie, 25,7 0/0; Grèce, 30 0/0; Italie, 31,3 0/0; Bulgarie, 52,7 0/0; Serbie 61,6 0/0; Russie 61,7 0/0; Portugal, 70 0/0; Roumanie, 75 0/0; pays dans lesquels, comme en Belgique, par exemple, l'obligation n'existe pas ou bien n'est pas exécutée.

Par 1000 recrues, l'Allemagne compte 0,2 illettrés; la Suisse, 5; la Suède, 5,9; la Hollande, 18; la France, 35; la Belgique, 98; l'Italie, 306.

D'autre part, l'obligation scolaire est de sept années (de six à treize ans) en France, en Bavière, en Serbie, dans plusieurs cantons de la Suisse, etc... Elle est de huit années (de six à quatorze ans) dans les pays suivants : l'Autriche, l'Écosse, l'Alsace-Lorraine, les grands duchés de Bade et de Hesse, la Prusse, la Saxe, les petits Etats de l'Allemagne, plusieurs cantons de la Suisse, le Japon, etc... Dans quelques pays, pour des raisons d'hygiène, le commencement de l'obligation est reculée jusqu'à l'âge de sept ans; y au Wurtemberg, en Suède, en Roumanie (de sept à quatorze ans), en Danemark (de sept à quinze ans).

En Allemagne, l'enseignement complémentaire, institué dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, est obligatoire tantôt pour les garçons et les filles (Bavière pendant 3 ans, la ville de Munich y consacre annuellement un million de marks, Saxe-Meiningen, Wurtemberg, de 14 à 18 ans, Weimar, Saxe-Altebourg, Cobourg) et, dans ces Etats, les communes ont la faculté de l'introduire pour les filles. En Suisse, il est obligatoire pendant un et deux ans dans 13 cantons. Son introduction est facultative pour les communes dans les cantons de Berne, de St-Gall, des Grisons et dans l'autre partie d'Appenzell. En Hongrie, l'enseignement complémentaire est obligatoire de 12 à 15 ans.

**Bibliographie**  
*Mon Dimanche* nous fait faire cette semaine le tour de Paris en suivant les fortifications. C'est une jolie promenade de 33 kilomètres ! Mais rassurez-vous : sous la conduite d'un guide tel que *Mon Dimanche*, on ne

s'ennuie pas et, la promenade achevée, on est tout étonné que le temps ait filé si vite ! *Mon Dimanche*, dans le même numéro, nous offre un délicieux pastiche de MM. Reboux et Muller : *A la manière de...* et le plus délicieux des poèmes d'être, *Les trains du dimanche*, par Albert Méral.

Un grand roman, « Le Sabot Rouge », par Henri Mürger. Une fort utile « Cause médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivit Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille.

*Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratuit et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII<sup>e</sup>).

**LA REVUE HEBDOMADAIRE**  
Sommaire du numéro du 12 avril.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

**PARTIE LITTÉRAIRE**  
L'enquête sur la jeunesse : Les jeunes filles, Préface.

Cécile de Gueydon, Françoise de Beaumont, Marie-Thérèse Forest, Jacqueline de Baulat. I. Le Monde. — Henry Joly, de l'Institut, Le Centenaire de Frédéric Ozanam. — Comte d'Ormesson, Ambassadeur de France, La Fin du règne du roi Georges de Grèce. — Jean Morgan, Sur le seuil de l'Amour (VIII). — P.-Louis Rivière, Une Excursion au Yunnan.

Revue étrangère. — Les faits et les idées au jour le jour. — L'Actualité : revues françaises. — La Vie mondaine. — La Vie familiale. — A travers les dessins humoristiques. — Nos enfants. — La Vie médicale. — Courrier théâtral. — Chroniques sportive et financière.

**PARTIE ILLUSTRÉE**  
Le centenaire de Frédéric Ozanam : Frédéric Ozanam en 1852.

Le roi de Grèce : S. M. le roi Georges de Grèce, sur son lit de mort. — Les obsèques du roi Georges de Grèce (trois gravures). — S. M. Constantin, le nouveau roi de Grèce.

Actualités : A l'église russe de la rue Daru, à Paris, où fut célébrée une messe solennelle après la prise d'Andrinople. — M. John Pierpont Morgan, le milliardaire américain, qui vient de mourir à Rome. — M. Pujat, nommé directeur de la Sûreté générale en remplacement de M. Hennion.

M. Poincaré à Montpellier : Le premier voyage du président de la République à Montpellier (quatre gravures).

Dans la marine : Le sous-marin, *la Turquoise*, dont le commandant, le lieutenant de vaisseau Lavabre, et le second, l'enseigne Adam, ainsi que trois marins, furent enlevés par une lame de fond dans la nuit du 2 au 3 avril, pendant un voyage de Toulon à Bizerte.

Les hydroaéroplanes au Meeting de Monaco : Les concurrents, sur leurs flotteurs, dans le port des hydroaéroplanes.

Un *Zeppelin* en France : Le *Zeppelin* allemand n° 4 sur le champ de manœuvre à Lunévilles (deux gravures).

Les souverains de Belgique à Paris : Les souverains de Belgique à la gare du Nord à Paris.

Les victimes de l'Aviation : Les aviateurs militaires Faure et Chanroux, victimes de deux accidents d'aéroplanes à Buc et à Amiens.

A l'Etranger : L'Institut et le Collège Français de Madrid, inaugurés par M. Steeg, ancien ministre de l'Instruction publique, à Madrid.

Le Café Anglais : Le célèbre Café Anglais qui va être démolí.

*L'Instantané*, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 210<sup>e</sup> livraison (12 avril 1913).

Le prix des autographes, par Jacques Frenetuse. — Le reportage photographique par téléphone, par Jacques Boyer. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Animaux bizarres ; le glouton, par P. Vincent.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

**LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré.** Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 2081, du 12 avril 1913.

Maladie des anciens objets d'art en plomb, par Jacques Boyer. — Le concours de la baguette divinatoire, par E.-A. M. — Le tracteur Balachowsky et Caire, par D. Renaud. — Les Esquimaux blonds de la terre de Victoria, par V. Forbin. — L'alimentation de Londres en eau potable, par R. Villers. — Chronique. — L'aventure du *Zeppelin*, par A. T. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

**Pêche et Pisciculture**  
Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23<sup>e</sup> Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

**LA QUINZAINE AUTOMOBILE**  
Revue de toutes les locomotions mécaniques, des industries annexes et des nouveaux sports. Bi-mensuelle 16 à 32 pages. 10 fr. par an. Etranger: 15 fr. 18, avenue Carnot, PARIS. Spécimen 0 fr. 50

**Applications générales de l'Électricité**  
**ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**  
par Arc et Incandescence

**ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX**  
**Lustrerie - Appareillage - Sonneries**  
Téléphones privés et de réseau

**Force Motrice, Dynamos**  
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé  
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

**PIERRE AGUZOU**  
Constructeur-Electricien  
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors  
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction  
Prix défiant toute concurrence  
**Plans et devis sur demande**  
**Location de décoration électrique**  
pour fêtes et soirées  
TÉLÉPHONE 37

**ÉTAT DE SÃO PAULO**  
République des Etats-Unis du Brésil  
Emission de 125.000 Bons du Trésor 5% 1913  
EXEMPTÉS A TOUT JAMAIS DE TOUTS IMPÔTS BRÉSILIENS  
L'Emprunt constitue une dette directe de l'Etat de São Paulo  
Pour les garanties, voir le Prospectus

**PRIX DE PLACEMENT**  
97 1/2%, soit Lg. 19,10. au change de 25,26 - Fr. 492,55  
PAYABLES AU MOMENT DE LA DEMANDE.

Un droit de préférence est réservé aux porteurs des 76.000 Bons du Trésor de l'Etat de São Paulo 5%, 1908, re tant en circulation sur les 250.000 Bons émis en France en 1908.

Pour exercer ce droit, les porteurs devront remettre à l'une des caisses ci-dessous désignées, dès à présent, et au plus tard le 17 avril 1913, leurs Bons munis du timbre français, coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1913 attaché.

Les Bons ainsi déposés seront pris en paiement à raison de Fr. 509,70.

Les demandes, pour le surplus des Bons disponibles, après exercice du droit de Préférence, sont reçues : à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS ; à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

**Ateliers de Nickelage**  
de FUMEL (Lot-et-Garonne)

**Argenture-Dorure**  
**BRONZAGE & VERNISSAGE**  
**CUIVRAGE, ÉMAILLAGE**  
Spécialités pour Vélos

**POLISSAGE**  
**Restauration de vieux bronzes**  
**Chargement d'accumulateurs**  
Maison Recommandée

Cahors : Agent Général  
**M. BAUDIN, Electricien**

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CAHORS**

Liquidation judiciaire  
du sieur Augustin AUNAC,  
boucher à Prayssac.

**Convocation des créanciers  
pour Concordat**

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :  
— Le **vingt-cinq avril prochain**, jour de vendredi, à quatorze heures,  
— En la salle des audiences du tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.  
— Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit, sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu. —

délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidé pour obtenir le concordat. — et, en cas du refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatorze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.  
Le Greffier,  
E. MANEYROL.

**RAFFINERIE D'EGYPTE**

KRACH DE 1905  
**Perte remboursée**  
SANS FRAIS  
Même pour titres revendus ou échangés  
Ecrire DUNAIGRE, avocat,  
24, rue St-Lazare, Paris.  
Tél. 435-41.

Le propriétaire-gérant :  
A. COUESLANT.

**MARCHÉ DE LA VILLETTE**

Lundi 14 Avril 1913

ESPECES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	2.357		212	0,76	0,72	0,68
Vaches.....	1.252	889		0,72	0,68	0,66
Taureaux.....	329			0,72	0,67	0,65
Veaux.....	1.597	2.310	89	1,07	1,03	0,97
Moutons.....	15.587	10.357	845	1,05	1,00	0,90
Porcs.....	3.429	2.512		0,60	0,58	0,56

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

**Confiez tous vos achats  
Confiez la préparation de vos ordonnances**  
A LA  
**GRANDE PHARMACIE**  
DE LA CROIX-ROUGE

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION  
LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
LA MIEUX ORGANISÉE  
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION  
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.**, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies  
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris  
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

**La PHOSPHODE GARNAL**

remplace l'Huile de Foie de Morue  
POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON  
DES  
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires  
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**  
La Phosphode Garnal  
et le Corps Médical  
ATTESTATION D'UN MÉDECIN  
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.  
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.  
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.  
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.  
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.  
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.  
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,  
de la Faculté de Médecine de Paris,  
2, Boulevard Ornano, Paris.

**IMPRIMERIES A. COUESLANT**

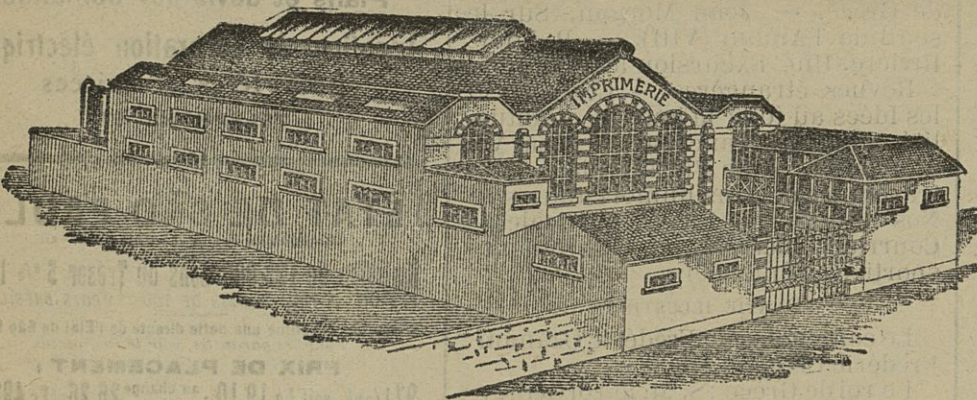
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

**SERVICE D'HIVER 1912-13**

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos						
739	3	1123	121	23	35	1125	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136						
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS						
PARIS (Orsay) dép.	8 20	—	19	20	30	22 51	TOULOUSE... d.	13 49	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6	9 16	CAHORS. — dép.	6 6	7 28	12 40	18 52
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	19 10	20 40	23 4	—	MONTAUBAN. d.	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30	7 15	10 47	—	Mercuès	6 20	7 50	12 54	19 7
LIMOGES } arrivée	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—	Caussade.....	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25	—	Douelle (Arrêt)	6 24	—	12 58	19 11
CAZOULES } départ.	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	Labenne.....	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	—	Parnac.....	6 31	8 8	13 5	19 19
BRIVE.....	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	Cieure.....	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	—	Luzech.....	6 37	8 22	13 11	19 27
Gignac-Cressensac.	6 45	15 48	16	2 33	4 50	13 12	Sept-Ponts.....	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	—	Castelbranc.	6 50	8 46	13 23	19 43
SOULLAC } arr.	7 40	—	16 54	—	5 25	14 6	CAHORS... } arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27	Puy-l'Évêque.....	7 2	9 11	13 34	19 58
CAZOULES } dép.	7 45	—	16 56	—	5 28	14 10	CAHORS... } dép.	14 49	18 43	19 4	5 52	22 40	1 30	9 27	15 32	Duravel.....	7 9	9 25	13 41	20 6
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 30	—	—	14 34	Espère.....	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44	—	Soturac-Touzac	7 17	9 37	13 49	20 14
Nozac.....	8 19	—	17 20	—	—	14 44	St-Denis-Catus...	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57	—	Fumel.....	7 28	10 4	13 58	20 27
GOURDON.....	8 31	—	17 42	—	5 53	14 56	Thédirac-Peyril...	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10	—	LIBOS.....	7 34	10 11	14 4	20 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 51	—	—	15 5	Dégagnac.....	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19	—	PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 42
Dégagnac.....	8 51	—	18 2	—	—	15 16	Saint-Clair.....	—	20 3	6 55	—	—	10 23	16 28	—					
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 13	—	—	15 27	GOURDON.....	—	19 24	7 11	23 22	—	10 37	16 42	—	PARIS (Orsay).....	19 50	22 51	10	»
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 25	—	—	15 38	Nozac.....	—	20 26	7 20	—	—	10 45	16 50	—	LIBOS... dép.	7 16	15 18	21 9	
Espère.....	9 22	—	18 35	—	—	15 47	Lamothe-Fénel.	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59	—	Fumel... dép.	7 27	15 24	21 15	
CAHORS } arrivée.	9 32	17 18	18 45	4 3	6 29	15 57	CAZOULES.....	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12	—	Soturac-Touzac	7 37	15 34	21 25	
CAHORS } départ.	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	SOULLAC... } a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19	Duravel.....	7 44	15 41	21 32	
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	SOULLAC... } d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33	Soturac-Touzac	7 37	15 34	21 25	
Cieure.....	10 5	—	19 22	—	—	16 34	Gignac-Cressens.	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58	—	Puy-l'Évêque.....	7 53	15 48	21 39	
Labenne.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	BRIVE..... } a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26	Duravel.....	7 44	15 41	21 32	
Caussade.....	10 45	18	20	2	—	17 7	BRIVE..... } d.	16 28	20 31	—	9 25	0 23	3 8	12 56	18 41	Puy-l'Évêque.....	7 53	15 48	21 39	
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 17	PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—	Prayssac (Arrêt)	8	15 55	21 46	
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	8 38	20 7	PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—	Castelbranc.	8 8	16	21 51	

**De Libos à Cahors**

PARIS (Orsay).....	19 50	22 51	10	»
LIBOS... dép.	7 16	15 18	21	9
Fumel... dép.	7 27	15 24	21	15
Soturac-Touzac	7 37	15 34	21	25
Duravel.....	7 44	15 41	21	32
Soturac-Touzac	7 37	15 34	21	25
Duravel.....	7 44	15 41	21	32
Puy-l'Évêque.....	7 53	15 48	21	39
Prayssac (Arrêt)	8	15 55	21	46
Castelbranc.	8 8	16	21	51
Luzech.....	8 20	16 10	22	1
Parnac.....	8 30	16 18	22	9
Douelle (Arrêt)	8 35	16 23	22	14
Mercuès.....	8 40	16 28	22	19
CAHORS. — Arr.	8 52	16 40	22	31

**De Cahors à Capdenac**

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49
Vers.....	7 40	14	18 57
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7
Conduché.....	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie..	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval..	8 26	14 37	19 31
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59
Toirac.....	9 9	15 22	20 7
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Ar.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 42

**De Capdenac à Cahors**

PARIS (Orsay).....	20 30	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.	9 18	12 32	19 44

Notes. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.